

DÉCHETS VOLUMINEUX

Voici quelques consignes lors de la collecte des déchets volumineux :

Produits	Que faire ?
Matériaux de construction (porte, fenêtre, gypse, bois, béton, briques, pierre, bardeaux d'asphalte...)	Apporter à l'Écocentre ou louez un conteneur (voir sur Internet)
Pièces de véhicule automobile, machinerie agricole, autres matériaux ferreux, grosses pièces de métal	Voir les récupérateurs de métaux ou apporter à l'Écocentre
Contenants d'huile, produits chimiques ou pesticides	Les retourner au vendeur ou l'apporter à l'Écocentre
Cosmétiques et produits de pharmacie (sauf les médicaments), produits d'entretien ménager	Apporter à l'Écocentre
Bonbonne de propane, produits en aérosol (fixatif, crème à raser, désodorisant...), brochures et cintres en métal	Apporter à l'Écocentre
Ampoules contenant du mercure (fluocompactes, fluorescent, DHI)	Apporter à l'Écocentre
Tubulaires d'érablière	Voir les récupérateurs appropriés ou l'apporter à l'Écocentre
Pellicule de balle de foin (exemptée de saleté)	Voir les récupérateurs appropriés ou l'apporter à l'Écocentre
Animaux morts	Les enterrer ou appelez un récupérateur d'animaux morts
Quantité importante de grosses ordures	Louez un conteneur ou allez porter le tout à l'Écocentre

À noter : Qu'aucun déchet volumineux mis dans une remorque (trailer) ou autre véhicule n'est ramassé. Veuillez déposer le tout par terre près du bac roulant lors des journées prévues pour la collecte des volumineux. Pour informations supplémentaires : 418 935-7125

RESPONSABILITÉ DU BAC ROULANT À ORDURES

Chaque propriétaire est responsable de son bac roulant. Si vous le chargez trop lourdement (matériaux de construction ou autres) votre bac se brisera ou aura une durée de vie plus courte. (C'est du plastique)

Il est possible, mais plutôt rare, que votre bac soit brisé lors de la manipulation par l'entrepreneur. Dans ce cas, nous vous invitons à communiquer directement avec ce dernier, tel que prévu au contrat en vigueur. L'entrepreneur recommande de se procurer des bacs de marque IPL ou Shaefer qui sont généralement garantie pour une certaine période et pour lesquelles des pièces de remplacement sont disponibles. Il faut également considérer l'usure normale de votre bac avec les années.

AVIS IMPORTANT

BACS ROULANTS BLEU (RECYCLAGE)

Les bacs de recyclage roulants bleus sont désormais gratuits et donnés par Eco Entreprise Québec à partir du 1er janvier 2025. Si vous avez besoin de bac supplémentaire, veuillez envoyer un courriel à info@ste-henedine.com et nous le transmettrons à la MRC.

Nous remarquons que certains utilisent le bac bleu pour les ordures. Cette pratique est interdite et les éboueurs ont comme directive de ne pas les vider. Il est également interdit de peindre les bacs pour s'en servir à des fins d'ordures. Les conteneurs devront rembourser le prix du bac à recyclage. **De plus, si vous déménagez vous devez laisser le bac roulant bleu au nouveau propriétaire.** Des frais vous seront exigés si vous apportez le bac roulant bleu avec vous. **Le bac bleu vous est prêté et est réservé au recyclage.**